



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 mai 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 mai 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Michel RENAUD - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Yannis BONNET
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Jean-Jacques BERTIN à Mme Nathalie LIEBARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Convention partenariale et financière (2024-2026) pour le financement du poste d'animateur agro-environnemental et du suivi renforcé des captages d'eau potable associé à l'animation agricole du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou pour la période 2024-2026, les élus et acteurs locaux ont convenu de la nécessité d'agir autour de la problématique liée aux pollutions diffuses.

Le territoire d'intervention étant à forte dominance rurale, la démarche concerne prioritairement l'activité agricole avec une priorité sur les « captages d'eau potable ». Les gestionnaires d'eau potable étant les premiers acteurs impactés par la qualité de l'eau.

De ce fait, le Contrat Territorial a élaboré une politique agro-environnementale locale, ciblée à l'échelle de certaines aires d'alimentation de captage les plus sensibles : Chantemerle (SIAEP de la Puisaye) ; Le Gour aux Rabions (SIAEP Bourgogne Nivernaise) ; Puit Nord n°1 (commune de La Charité-sur-Loire), dans l'objectif d'améliorer le bon état qualitatif de la ressource en eau.

Cette politique se traduirait opérationnellement par la mise en place de suivis renforcés de la qualité des eaux brutes des captages, des diagnostics des pratiques, un accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques portés par une animation agro-environnementale sur le territoire Vrille Nohain Mazou.

Sachant que le Contrat Territorial des Nièbres et du Riot, et Vrille-Nohain-Mazou présentent les mêmes problématiques, difficultés et historiques, et dans un souci de cohérence territoriale, l'ambition est de porter une animation coordonnée sur les deux Contrats Territoriaux, appelée « animation agricole ».

Ainsi, une convention est établie entre la Communauté de Communes Cœur de Loire, porteuse du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou, le SIAEP de la Puisaye, le SIAEP Bourgogne Nivernaise et la commune de La Charité-sur-Loire, afin de pérenniser la démarche sur le territoire. La convention a pour objectif de fixer les engagements politiques, techniques et financiers de chacun des acteurs.

Le rôle et les engagements de Cœur de Loire structure porteuse du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou seront les suivants :

- Porter les demandes de subventions relatives aux actions de l'animation agricole sur le territoire du contrat Vrille Nohain et Mazou ;
- Co-présider avec Les Bertranges structure porteuse du contrat territorial Les Nièbres et le Rio le comité de suivi de l'animation agricole, et rendre compte du bilan financier des actions inscrites dans l'animation agricole à l'ensemble des membres ;
- Valider la participation financière des différentes structures concernées par l'animation agricole des trois aires d'alimentation de captages, selon le plan de financement prévisionnel 2025 suivant :

Actions	Montant total (HT)	Agence de l'eau	La Charité-sur-Loire	SIAEP Bourgogne Nivernaise	SIAEP Puisaye	Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou
Suivi renforcé de la qualité des captages	13 500 €	4 500 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €
Etude de redéfinition des AACs	5 000 €	2 500 €	2 500 €	-	-	-
Diagnostic agricole d'exploitation	21 720 €	9 450 €	-	-	-	12 720 €
Journées techniques et formations à destination des agriculteurs	4 896 €	2 448 €	-	-	-	2 448 €
Communication	1 500 €	750 €	198 €	98 €	303 €	150 €
Poste	11 317 €	5 658,5 €	1 494 €	739 €	2 286 €	1 139,5 €
TOTAL	57 933 €	25 306,5 €	6 442 €	3 087 €	4 839 €	18 707,5 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention partenariale et financière (2024-2026) pour le financement des actions associées à l'animation agricole du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Alexandre BLANDIN, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 058-200067916-20250515-2025_15_05_17-DE

